

À Kerpape, l'autonomie passe aussi par la conduite

À Plœmeur, le Centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelles évalue les capacités à conduire des personnes souffrant de handicap. Le service accueille 350 personnes par an.

Djedjiga a 37 ans. En 1988, elle perd son bras gauche à la suite d'un accident de voiture. « Le centre qui me suivait m'a orientée vers Kerpape, raconte la jeune femme, originaire du Sud de la France. On m'a dit qu'on pourrait m'y aider à passer mon permis de conduire... »

Djedjiga, qui prend des leçons, espère décrocher prochainement le précieux sésame. « Pour être autonome, travailler comme tout le monde, aller faire mes courses, s'enthousiasme la trentenaire. J'ai envie de mener ma tête et mon corps encore loin. »

Sur prescription médicale

Un peu plus de 350 personnes fréquentent chaque année l'auto-école spécialisée du Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape. Certains, comme Djedjiga, y apprennent à conduire. D'autres viennent y tester leurs aptitudes à reprendre la route.

Kerpape est reconnu centre de référence régional pour la conduite automobile. Son auto-école existe depuis le début des années 70. Elle dépend du Service de réadaptation et insertion sociale et professionnelle (1).

« Le handicap entraîne une limitation d'activités, souligne Jean-Luc Le Guiet, spécialiste en médecine physique et de réadaptation, médecin responsable de l'auto-école. La conduite en fait partie. Nous évaluons, de manière pluridisciplinaire (médecins, ergothérapeute, moniteurs), les capacités à conduire des personnes souffrant de troubles moteurs comme cognitifs. »

L'intervention se fait sur prescription médicale. Selon les capacités fonctionnelles du patient, plusieurs aides techniques à la conduite peuvent être envisagées : boîte de vitesse automatique, direction surassistée, commandes au volant (boule,



Djedjiga, ici aux côtés de la monitrice Nathalie Penvern, peut conduire grâce à une boule de préhension au volant.

fourche, levier combiné, cercle accélérateur), système mini-manche, etc. Un essai sur route permet « d'observer l'impact des séquelles par rapport à la conduite », décrit Tyfenn Bodic, ergothérapeute.

Après une synthèse avec le patient et l'un de ses proches, l'équipe rédige son compte rendu d'évaluation. Pour dire si la conduite du patient est « sécuritaire » ou pas. Cet avis est consultatif ; la décision revient au médecin agréé par la préfecture.

« Ce n'est pas toujours facile de

dire à quelqu'un qu'il ne va plus pouvoir conduire, explique le docteur Le Guiet. Cela peut-être perçu comme une nouvelle annonce du handicap... » Les équipes de Kerpape ont en cela un rôle important d'accompagnement.

Lorsque la conduite est possible, assister le patient c'est aussi le conseiller pour l'aménagement de son véhicule ; trouver des aides pour financer telle compensation technique... « On essaie toujours de trouver la solution la plus simple et

la moins onéreuse, précise Jean-Luc Le Guiet. Pour les personnes tétra ou paraplégiques, avoir la possibilité de conduire change la vie... »

Catherine JAUEN.

(1) Kerpape contribue au réseau Comité France, qui regroupe 45 établissements de soins de suite et réadaptation spécialisés.